

Décision concernant la demande d'Elexicon Energy de modifier ses tarifs de distribution d'électricité

Le 15 janvier 2026, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu sa [décision et son ordonnance](#) approuvant les changements apportés aux tarifs de distribution d'électricité d'Elexicon Energy Inc. (Elexicon), à compter du 1^{er} janvier 2026. La CEO a déterminé que l'ajustement des tarifs préférentiels proposé par Elexicon était conforme aux paramètres établis par la CEO et mis à jour chaque année.

L'incidence totale estimée sur la facture¹ d'un client résidentiel typique ayant une consommation mensuelle de 750 kWh représentera une augmentation de 6,52 \$ (ou 2,95 %) par mois dans la zone tarifaire de Veridian, et de 1,78 \$ (ou 1,10 %) par mois dans la zone tarifaire de Whitby.²

La demande d'Elexicon comprend une demande d'approbation de 28,08 millions de dollars en financement au titre du Module de capital marginal (MCM) pour 2026, afin de soutenir deux investissements dans la zone tarifaire de Veridian qui, selon Elexicon, n'étaient pas couverts par les tarifs de distribution actuels. La CEO a approuvé un financement MCM partiel de 6,55 millions de dollars en immobilisations pour le projet de la station Sandy Beach, et a rejeté la demande d'Elexicon de 18,38 millions de dollars en financement MCM pour un nouveau réseau ponctuel à double élément (Dual Element Spot Network, DESN) au poste de transformation de Belleville.

Détails du projet MCM

- Station de Sandy Beach** – Elexicon a indiqué que ce projet, prévu pour être achevé d'ici octobre 2026, vise à résoudre des problèmes urgents de fiabilité, de sécurité et d'exploitation causés par une détérioration générale, un équipement obsolète, une disposition inefficace et la dépendance à un transformateur de secours provisoire.

La CEO a déterminé que, même si le projet répond aux critères du MCM (importance, nécessité, prudence), une partie de son coût était déjà intégrée aux tarifs actuels. En conséquence, la CEO a approuvé un financement de 6,55 millions de dollars, soit une réduction de 3,15 millions par rapport aux 9,7 millions demandés initialement.

- Poste de transformation de Belleville** – Afin d'atténuer certaines contraintes de capacité immédiates, Elexicon a proposé l'ajout d'un deuxième DESN à Belleville, avec deux transformateurs de 75/125 MVA.

La CEO a refusé le financement de ce projet, concluant que, même s'il répond aux critères d'importance et de nécessité, sa date de mise en service prévue au 17 décembre 2026 rendait

¹ L'incidence sur la facture peut être soumise à modification au cours du processus d'ordonnance tarifaire.

² Ces montants n'incluent pas les taxes applicables, la remise de l'Ontario pour l'électricité, le financement MCM ou le traitement des soldes des comptes réglementaires.

prématuée toute confirmation de sa prudence en vue de son inclusion dans les tarifs de 2026. Même un court retard pourrait faire en sorte que le projet se termine en 2027, ce qui éliminerait toute justification pour un financement en 2026. La CEO a conclu qu'une évaluation complète de la prudence devrait plutôt être effectuée dans le cadre de la prochaine instance concernant la demande de majoration tarifaire d'Elexicon pour des tarifs entrants en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

INTERVENANTS

Les intervenants sont des personnes ou des groupes qui ont notre permission de participer à une audience publique devant la CEO parce qu'ils ont un intérêt substantiel dans l'instance. Une liste des six parties approuvées en tant qu'intervenants à cette instance, y compris des représentants de différentes catégories de consommateurs, est disponible à la page trois de la présente décision.

À PROPOS DE LA CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Nous protégeons les intérêts des consommateurs et favorisons la fourniture d'énergie propre, fiable et abordable pour les personnes, les fermes et les entreprises de l'Ontario, tout en stimulant la croissance économique de la province. Son objectif est de créer une valeur publique au moyen d'une réglementation prudente et d'un processus juridictionnel décisionnel indépendant, ce qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario. Pour en savoir plus sur la CEO, veuillez consulter oeb.ca/fr.

L'indépendance dans l'audience et la détermination des questions est un élément clé du mandat de la CEO, établi par des structures législatives, [le protocole d'entente](#) entre le ministre de l'Énergie et le président de la CEO, et des règlements qui établissent des lignes de communication claires entre le gouvernement et la CEO. Les comités de commissaires entendent et déterminent les questions de manière indépendante, avec des protections législatives et d'autres instruments pour garantir que les décisions sont libres de toute interférence de la part du directeur général, du conseil d'administration et du gouvernement. Le commissaire en chef est également présent lorsqu'il n'est pas chargé du dossier en question.

Contactez-nous

Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171
Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes des consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

This document is also available in English.

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans les documents de décision et ordonnance publiés le 15 janvier 2026, qui sont les documents officiels de la CEO